Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 17 (1866)

Heft: 1

Artikel: Procès-verbal des séances de la société des forestiers suisses, à Sion

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-783984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL SUISSE D'ICONOLLE LORS INTERNAL SUISSE

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES.

RÉDIGÉ PAR

EL. LANDOLT & J. KOPP.

No. 2.

1866.

Le JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE paraît tous les mois, en français, chez E. SCHULER, éditeur à Bienne. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de Fr. 2. 50. par an, franco dans toute la Suisse. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

PROCES-VERBAL

des séances de la Société des forestiers suisses, à Sion les 3, 4 et 5 septembre 1865.

C'était pour la première fois que la Société des forestiers suisses se réunissait dans le Valais. Dimanche, le 3 septembre, les trains nous amenèrent une bonne partie de nos hôtes; quelques robustes forestiers bernois, qui avaient préféré franchir le col du Ravyl, arrivèrent à Sion le soir même dans de fort bonnes dispositions. Malgré l'éloignement du lieu de réunion, 33 forestiers venus de 11 cantons divers se rencontrèrent dans le chef-lieu du Valais, ainsi que deux hôtes étrangers, M. le professeur Dengler de Carlsruhe et M. Hodin, inspecteur forestier dans la Haute-Savoie.

Après s'être fait inscrire à l'hôtel de ville et avoir reçu leurs billets de logement, les invités se réunirent au Casino, où ils purent encore consacrer quelques heures à des entretiens familiers.

Le matin du 4 septembre, à 7 heures, les séances commencèrent dans la salle du Casino, agréablement décorée; plusieurs membres du Conseil d'état et des autorités communales de Sion assistaient aux délibérations.

M. le conseiller d'état de RIEDTMATTEN, président du comité local, ouvrit la séance par le discours suivant :

Messieurs les forestiers, chers confédérés!

Semblables à un génie bienfaisant qui étend son heureuse influence sur toutes les circonstances de notre vie sociale, les sociétés fédérales viennent tour à tour répandre dans chaque canton la joie et les encouragements. Ici, elles scrutent les secrets de la nature, développent les sciences, l'industrie et les arts; là, elles descendent dans la chaumière du pauvre, éclairent son esprit, fortifient son cœur, répandent l'instruction publique. Ailleurs elles interviennent partout où il y a un noble but à atteindre, une grande œuvre à réaliser.

La Société des forestiers suisses, en se séparant l'année dernière, sur les bords du Rhin, a choisi la vallée du Rhône pour lieu de sa prochaine réunion.

Elle témoigne par là qu'elle voue une égale sollicitude aux habitants de ces deux vallées, chargés de diriger et de contenir ces deux fleuves, le Rhin et le Rhône, enfants terribles de leurs glaciers.

Nous sommes heureux de recevoir pour la première fois, dans nos montagnes, les membres de cette société si utile surtout pour notre pays. Nous éprouvons une satisfaction bien douce et bien légitime en souhaitant la bien-venue à ces membres dont tous les efforts tendent surtout à atteindre ce but des fondateurs de la société: l'amélioration et le reboisement des forêts des Hautes-Alpes.

Puisse ce problème que M. Kasthofer appelait le plus difficile de la culture forestière, en recevant une solution conforme aux vues généreuses qui lui ont donné naissance, réaliser nos espérances et couronner vos efforts.

C'est sous l'impression de ce sentiment que je vous prie de recevoir, Tit., au nom du comité de la fête, à la présidence duquel vous m'avez fait l'honneur de m'appeler, au nom du gouvernement et du peuple valaisan, l'expression de la reconnaissance que nous vous devons pour ce double témoignage d'intérêt et d'attachement et que je vous répète : Soyez les bienvenus!

Habitans des Alpes, nous ne pouvons vous offrir, dans nos fêtes, les ressources de l'art, de l'industrie et de la science qu'on étale ailleurs avec

tant de luxe et de richesse. Mais nous vous convions avec orgueil au spectacle de cette nature grandiose qui nous entoure et qui porte l'empreinte des grandes révolutions du globe.

Dans cette vallée, la plus profonde du globe, vous trouverez à chaque pas un spectacle qui vous frappe, un souvenir qui vous arrête.

Creusée au milieu des masses gigantesques du Mont-Blanc, du Mont-Rosa, du Gotthardt et du Finster-Aarhorn, elle donne la mesure du sou-lèvement des Alpes expliqué par les études géologiques de MM. de Buch, Elie de Beaumont, Studer, etc.

Le Rhône la traverse sur une longeur de 36 lieues et s'échappe, comme d'une écluse, par l'ouverture resserrée que présente le défilé de St-Maurice dont les dents de Morcles et du Midi forment le portail gigantesque.

Quarante-neuf torrents, échappés des glaciers qui couronnent nos Alpes, débouchent par autant de gorges et de vallées, et se précipitent dans la plaine, en déchirant les flancs des deux chaînes de montagnes qui la dominent. Ils entraînent avec eux les terres, les graviers, les fragments de rocs qu'ils trouvent sur leur passage. Ils élèvent, au débouché des vallées latérales, les cônes sur lesquels les premiers habitans du Valais sont venus s'abriter contre les débordemens du fleuve et contre les miasmes fiévreux, produits par les marécages.

Tout ce travail séculaire qui marche sans s'arrêter a formé l'attérissement de la vallée du Rhône et continuera encore son ceuvre de destruction quand il aura transformé successivement en plaine marécageuse, les profondeurs du magnifique lac Léman.

C'est assez dire quel est le rôle que les forêts sont appelées à jouer dans l'économie de la nature d'un pays aussi extraordinaire. Elles ne peuvent donc être considérées comme une carrière d'où l'on extrait des matériaux selon ses besoins, sans prévoir leur épuisement et sans y attacher une autre valeur que celle de leurs produits.

Quels sont les résultats que leur destruction peut avoir soit en modifiant le climat et la température, soit sur le sol même, en l'altérant par des avalanches, des éboulemens et l'irruption des eaux?

Permettez-moi de vous citer un exemple récent qui vient encore en donner de nouvelles preuves.

Il y a huit jours, au Bois Noir, près de St-Maurice, eut lieu un phénomène de cette nature. Les derniers jours de juillet, dans la gorge dénudée du torrent de St-Barthélémy, un éboulement se détacha, à sec, de la Dent du Midi et vint s'abattre dans le fond de la vallée. La poussière causée par cette chûte obscurcit l'air et se répandit en telle quantité sur les pâturages de la montagne de Mex que le bétail aurait dû désalper le lendemain, si une pluie n'était venue, à propos, laver les gazons.

Le 23 août, vers 3 heures du soir, l'orage grondait au-dessus de St-Maurice. Autour de la Dent du Midi un bruit sourd se fit entendre et in-diqua un nouvel éboulement dans la montagne. Une demi-heure plus tard, et cinq minutes après le passage du train, le torrent de la St-Barthélémy, grossi par la pluie qu'aucune végétation n'arrêtait, et par l'éboulement, se précipitait dans la vallée et heurtait, comme une débacle, contre le pont du chemin de fer. Ce pont, construit en fer, fut soulevé par la masse d'eau et emporté jusque dans le Rhône, sans que depuis on en ait trouvé vestige.

Ce désastre qui s'était déjà produit en 1835, nous explique, mieux que toutes les discussions des historiens, comment le bourg d'Epaone a pu être enseveli, en 562, avec tous ses habitans, sous un éboulement du Tauredunum, et l'élévation du terrain corrobore parfaitement les données de l'histoire et de la tradition à ce sujet. Grégoire de Tours raconte cet événement avec des détails, précieux par leur ressemblance avec ceux dont nous venons d'être témoins.

Toutes ces vallées latérales n'étant plus formées que de pentes abruptes, de pâturages déboisés, de terres éboulées, de rochers dénudés, ne deviendrait-elles pas des bassins collecteurs, jetant tout-à-coup dans la plaine, après chaque orage, des masses d'eau et de matériaux, contre lesquels tous les travaux de diguement seraient impuissants à la longue?

Ces craintes étaient la préoccupation des fondateurs de la société, dont le zèle pour le développement de la science forestière n'a cessé qu'avec la vie.

Cette pensée, sur laquelle M. Kasthofer, dès le commencement de ce siècle, avait appelé l'attention de ses amis, les membres de la Société des sciences naturelles, les Escher de la Linth, les Zschokke, les Zellweger, les de Candolle, les de Charpentier, cette pensée, disons-nous, faisait l'objet des préoccupation les plus sérieuses de ces hommes éminents dont la Suisse honore le souvenir et déplore la perte.

Dès ses premières réunions, la Société des forestiers suisses décida de populariser ces idées. Elle n'a cessé dès lors de s'en faire l'organe et de recommander aux habitants des Hautes-Alpes d'étudier la possibilité de leurs forêts pour ne pas se mettre dans la dure nécessité de devoir un jour lutter contre les élémens de la nature, et pour ne pas s'exposer à la tâche difficile de créer de nouvelles forêts dans les régions des Hautes-Alpes, après avoir laissé détruire celles qui les protégaient, comme dans la malheureuse vallée d'Andermatt.

Elle s'est efforcée de faire comprendre ces conseils aux magistrats de la Suisse pour qu'ils parvinssent par leur activité, leur influence et leurs efforts à gagner l'esprit des populations à la grande entreprise du reboisement de nos Alpes; la Confédération, elle aussi, s'est fait l'écho de ces pensées.

Prenant à cœur les désirs manifestés, le Conseil fédéral fit procéder, en 1858, à une inspection des hautes montagnes de la Suisse. Cette inspection qui devait, tout à la fois, embrasser l'économie forestière, la police des eaux et les circonstances géologiques, fut confiée à MM. E. Landolt, professeur, Hartenen, ing. de Bâle, Kulmann, prof., et Escher de la Linth, noms dont la Suisse s'honore.

Je suis heureux que cette circonstance me procure l'occasion de leur offrir, au nom du peuple valaisan, un témoignage public d'admiration et de reconnaissance, pour les études profondes auxquelles ils se sont livrés pendant leurs pérégrinations dans notre canton et pour les services rendus au pays.

C'est comme complément de ces études et de ces travaux que la Société des forestiers, en se séparant à St-Gall, après avoir révisé ses statuts, a pris sa décision solennelle du 30 août 1864, par laquelle elle s'est donné pour tâche speciale: "l'agrandissement du domaine forestier dans les Hautes-Alpes, le reboisement normal des bassins de réception des eaux et le barrage des torrents."

Cette œuvre, vous l'avez appelée à la vie, en nommant un comité permanent auquel vous en avez confié l'exécution. Il vient aujourd'hui par l'organe de son président, M. le Conseiller d'etat Weber, vous rendre compte de ses nombreux travaux.

Permettez-moi, comme Sédunois, de me faire l'organe des habitans de Sion, pour lui offrir l'expression de notre reconnaissance pour la bienveillante sollicitude qu'il a mise à vouer ses premières études au reboisement et au barrage du torrent de la Sionne qui a si souvent dévasté la ville qui a l'honneur de vous offrir aujourd'hui l'hospitalité.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de vous présenter maintenant un aperçu historique de l'organisation forestière en Valais et de comparer l'influence qu'elle a excercée sur le pays à différentes époques. Nous devons surtout appeller votre attention sur deux périodes principales; celle antérieure à 1798 et sur celle qui l'a suivie jusqu'en 1850.

(A suivre.)

Notice forestière sur le canton d'Argovie.

I. Statistique forestière.

Le but du travail que j'entreprends est de donner par une suite de tableaux statistiques une idée claire de l'économie forestière de notre canton, et de contribuer ainsi en quelque manière à l'établissement dès longtemps décrété, mais lent à s'opérer de la statistique forestière de la Suisse.

Le tableau qui suit nous montre la distribution de l'aire forestière par districts et par catégories de propriétaires, et indique l'étendue qu'elles occupent proportionnellement au reste de la surface du pays.

TABLEAU DES FORÊTS DES 11 DISTRICTS DU CANTON D'ARGOVIE.

	SUPERFICIE.		Forêts de	Forêts de-	Foréts	Total	Sur 100 arpents	
DISTRICTS.	Milles carrées.	arpents de 40,000 carrés.	l'Etat.	munes et corpora- tions.	privées.	de l'aire forest.	on a en forets:	
			Arpents.	Arpents.	Arpents.	Arpents.		
AARAU	1,911	28,537	458	9,419	1,130	11,007	38,5	
BADEN	2,715	40,544	693	11,064	2,207	13,964	34,	
BREMGARTEN	2,164	32,316	616	7,033	1,478	9,127	28,2	
Brugg	2,794	41,724	1,663	8,651	1,506	11,820	28,8	
KULM	1,844	27,537	23	4,094	1,972	6,089	22,1	
LAUFENBOURG	2,854	42,620	1,812	9,976	1,092	12,880	30,2	
LENZBOURG	1,874	27,985	42	7,342	1,044	8,428	30,1	
MURI	2,577	38,483	637	4,533	1,182	6,352	16,3	
RHEINFELDEN	2,053	30,658	1,241	8,012	1,151	10,404	33,	
ZOFINGUE	2,556	38,170	1,388	12,386	1,694	15,468	40,5	
Zurzach	2,243	33,495	701	6,903	2,982	10,586	31,6	
	1: 25,590	382,069	9,274	89,413	17,438	116,125	30,88	

8 p. C. 77 p. C. 15 p. C. de la superficie totale du pays.

1 lieue suisse = 6,400 arpents.

¹ neue suisse = 5,400 arpents. 1 mille géographique carrée = 2 1/3 lieues suisses = 14,933,22 arpents.